

Cancers d'origine professionnelle : quand faut-il se poser la question ?

Brigitta Danuser, Prof. émérite et honoraire Unisanté, UNIL

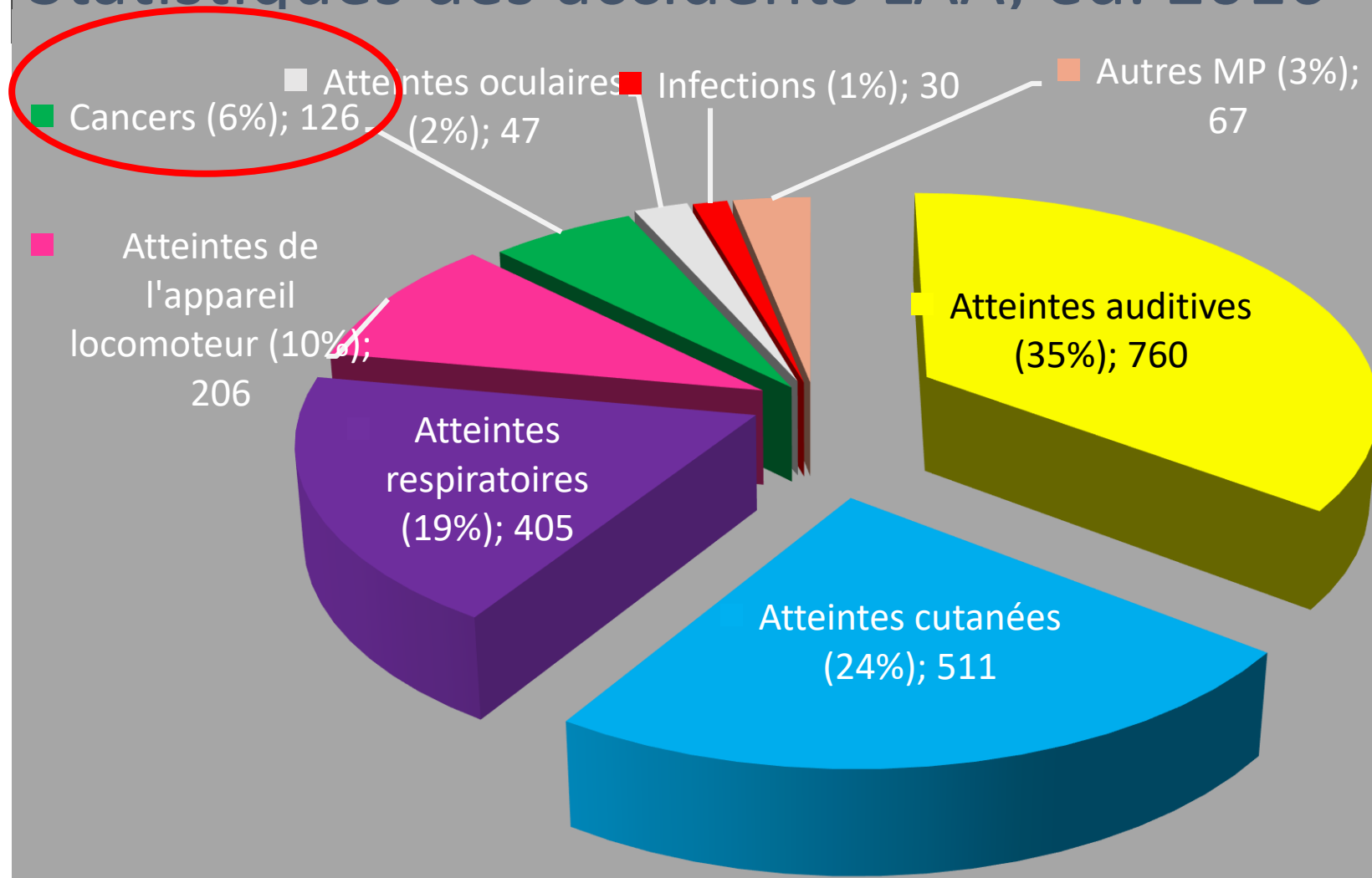
Déroulement

- Cas
- Sous-représentation des cancer d'origine professionnelle en Suisse?
- Approche par site
- Maladie professionnelle
- Outil de repérage des expositions professionnelles

Cas: Adénocarcinome cystique

- M Muster a travaillé pendant 43 ans comme galvanoplaste pour des métaux précieux. Il a travaillé en France puis depuis 13 ans en Suisse. Il fume > 1p/j.
A 58 ans, on lui diagnostique un adénocarcinome cystique des petites glandes salivaires qui envahit tous le sinus maxillaire gauche. Il décède 4 ans plus tard de ce cancer.
- Maladie professionnelle ?

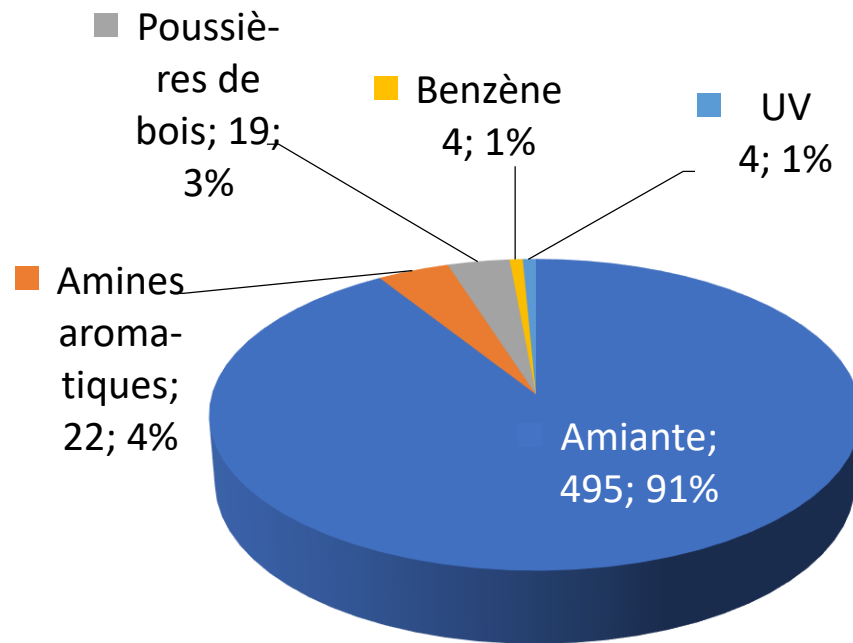
Maladies Professionnelles (MP) 2014 / Statistiques des accidents LAA, éd. 2016



2 152 maladies professionnelles reconnues et 620 contaminations (infections potentielles)

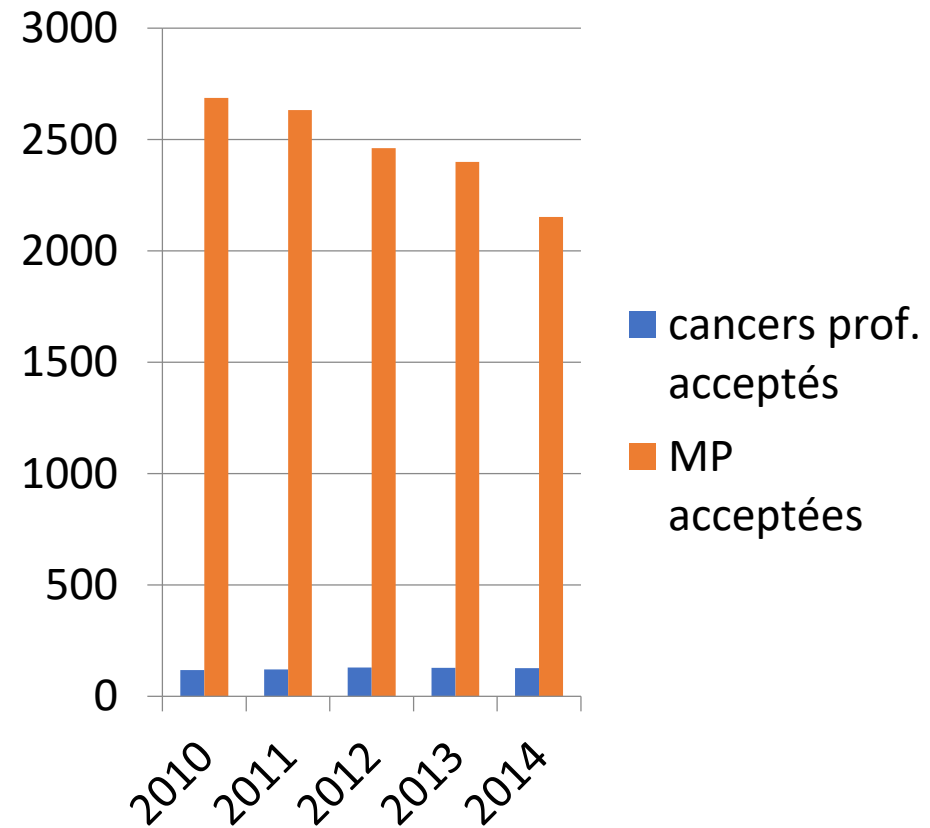
Statistiques de la Suva

Cas reconnus en MP (2006-2011) liés



[Jost, les tumeurs malignes comme maladies professionnelles, Suva Medical, 2011]

Evolution des cas reconnus en MP



[Maladies Professionnelles 2014 / Statistiques des accidents LAA, éd. 2016]

Constat : lien santé-travail : sous-estimé ?

- Ex. cancers professionnels :

- Suva a reconnu **544 cas sur 5 ans** (2006-2011)

Informations médicales 2011. « les tumeurs malignes comme MP » p. 59-76

[Suva

- **40 000 nouveaux-cas/an** de cancers en CH

suisse contre le cancer. Le cancer en Suisse : les chiffres. 11. 2016. 14p]

[Ligue

- **5%** des cancers sont d'origine **professionnelle**

[Ameille J. Cancers professionnels. La revue du praticien 2004 :54 ; 1637-1694]

- → **2 000 nouveaux cas/an** de cancers **professionnels en Suisse** devrait être déclarés et reconnus en MP

Fraction attribuable aux facteurs professionnels pour certains cancers

Type de cancers (K)	Fraction risque attribuable (FRA) ♂ [Imbernon, InVS 2003]	Cancers/an en CH [Ligue CH contre le cancer, 2016; Bulliard J.-L., 2009]	Cancers/an en Suisse chez les hommes	Cas/an en CH chez les ♂ d'origine prof. attendus	Cas indemnisés par la SUVA/an [Suva, 2017]
K broncho-pulmonaire	13-29%	3 900	2 500	325 à 725	12
Mésothéliome pleural	85%	180	140	120	113
K cut. non mélanocytaires	-	- (≈ 15 000)		600	3
K de vessie	10-14%	1 100	870	83 - 116	2
Leucémies	5-19%	900	560	25 - 95	1
K (naso) sinusien	24-41%	-	39	9 - 16	6

Tous sites confondus : FRA de 4% à 8,5%

Sous-déclaration des cancers professionnels

- **Connaissances insuffisantes des expositions professionnelles antérieures** par tous les acteurs
- Caractère **multi-factoriel** des cancers
 - prédominance d'autres facteurs environ. ou perso. (tabac, ...)
 - méconnaissance des facteurs professionnels
- **Critère diagnostique non spécifique**
- Délai entre le début de l'exposition et la survenue du K (**latence longue, retraités**)
- Moyens de **recherche** et de **surveillance épidémiologique insuffisants**
- **Aspects légaux**

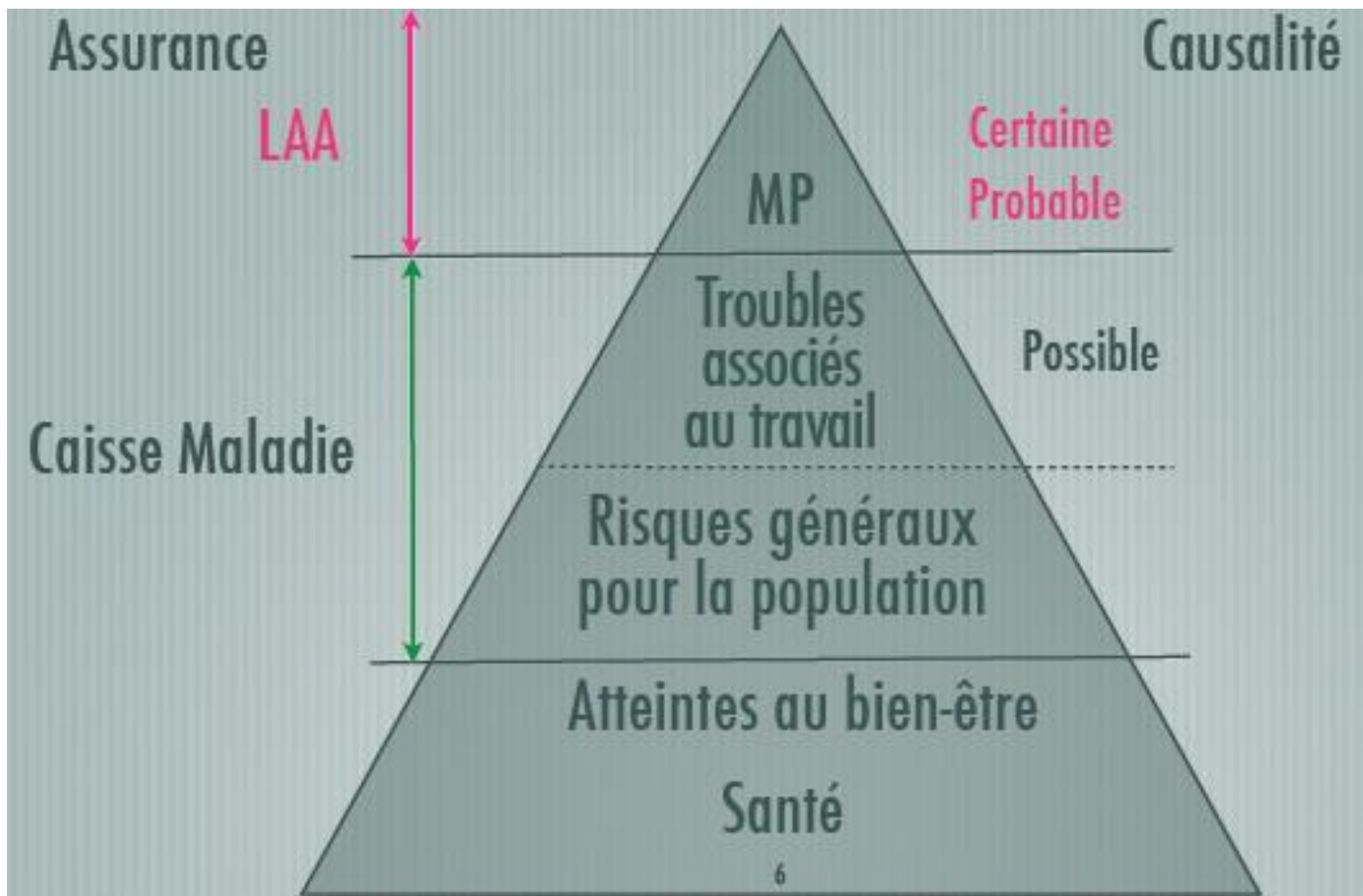
Approche par site : étiologies professionnelles

- cancer broncho-pulmonaire (CBP)
- mésothéliome
- cancers cutanés
- cancers de vessie
- cancers ORL (naso-sinus, nasopharynx, larynx)
- cancers hématologiques

Organe cible		Substances incriminées	Métiers/secteurs d'activités incriminés (non exhaustif)
Cancer du poumon	Cancer broncho- pulmonaire	Amiante +++	Cf. ci-dessous
		Silice cristalline (association silicose)	Extraction minière Métallurgie : fondeur BTP : tunnelier, sablage, démolisseurs, tailleurs de pierres Fabrication de verre Prothésiste dentaire
		Arsenic	Insecticide, pesticide, herbicide Industrie colorant (vert) Empaillage d'animaux Tannerie , verrerie
		Composés du chrome	Revêtement anticorrosion des métaux ferreux par chromage électrolytique
		Goudron et brais de houille → Hydrocarbure Aromatique Polycyclique = HAP	Fabrication de gaz (distillation de la houille : ancien) Fonderie : production aluminium, fer, acier Enrobage routier et étanchéité avec brai et goudron de houille (ancien) Ramonage, suie
	Nickel	Fabrication d'alliage	
	Mésothéliome pleural et extrapleural	Amiante	Plombier ou chauffagiste, électriciens, mécaniciens/ajusteurs de véhicules, charpentiers couvreurs, chantiers navals, démolisseurs, travaux de rénovation et aujourd'hui déflocage...

Organe cible		Substances incriminées	Métiers/secteurs d'activités incriminés (non exhaustif)
Cancer de vessie		Amines aromatiques	Industries fabricant et utilisant des colorants (peintures, teintures capillaires, textiles), Industries du caoutchouc, Production de pesticides
		Brais et goudrons de houille (HAP)	Cf. diapo précédente
		Arsenic (Ar)	Cf.
Cancers ORL	Cavité nasale et sinus	Poussières du bois (hêtre et chêne)	Menuiserie, ébénisterie
		Nickel	Raffinage, nickelage
		Poussières de cuir	Fab. chaussures, tannerie
	larynx	Amiante (forte exposition)	Cf.
		Brouillards d'acides	Fab., décapage métaux
	Nasopharynx	Formaldéhyde	Labo, thanatopraxie, Fab. aggro
Poussières du bois		Cf.	
Leucémies		Benzène	Production et emploi peintures, vernis, essence (mécanicien-pompiste)
		Rayonnements ionisants (RI)	Radiologue Industrie du nucléaire
Cancers cutanés		HAP	Cf.
		UV	Marins, agriculteurs, BTP
		Ar	Cf.
		RI	Cf.

Déclaration de maladie professionnelle (MP)



Reconnaissance MP

Art. 9Al.1 LAA

- Sont réputées maladies professionnelles les maladies dues exclusivement ou de manière prépondérante, dans l'exercice de l'activité professionnelle, à des subst. nocives ou à certains travaux.
- Causalité exclusive ou prépondérante du travail :
> 50% ↔ RR = 2
- Liste de 118 substances ou groupes de substances et 18 affections associés à des travaux

Art. 9Al.2 LAA

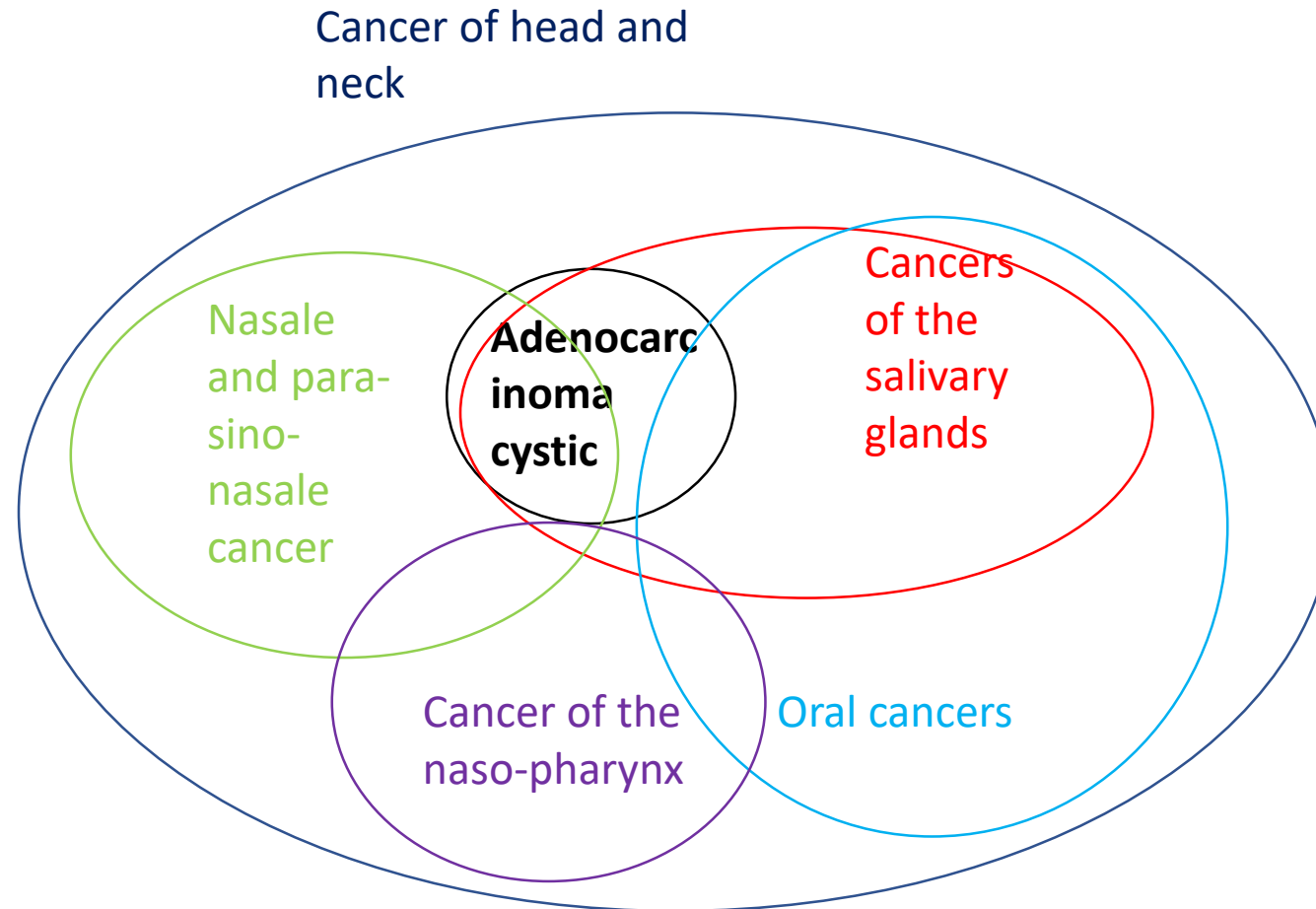
- Sont aussi réputées maladies professionnelles les autres maladies dont il est prouvé qu'elles ont été causées exclusivement ou de manière nettement prépondérante par l'exercice de l'activité professionnelle.
- Causalité exclusive ou nettement prépondérante :
> 75% ↔ RR = 4

Une maladie professionnelle est une définition légale

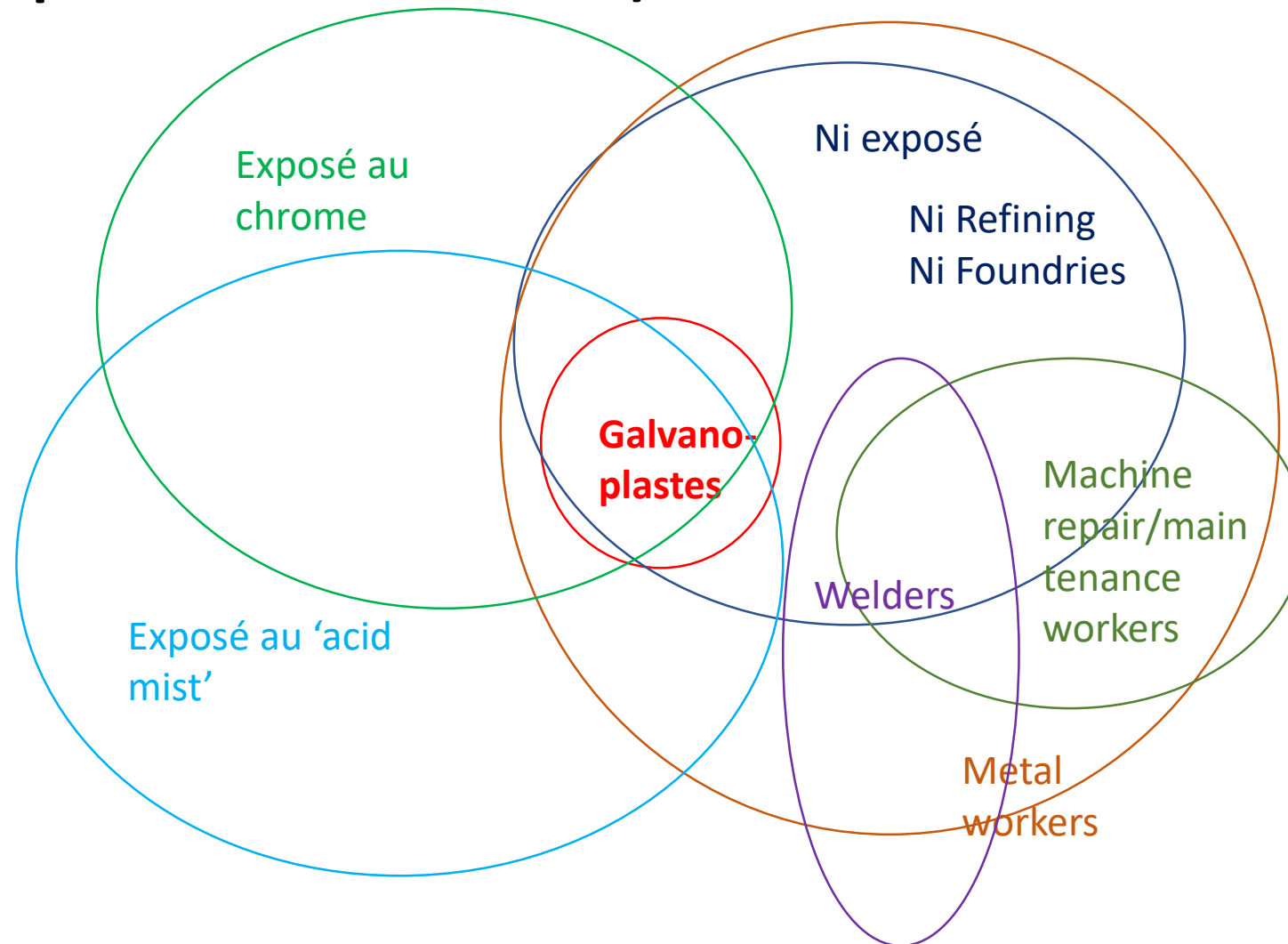
Conditions à remplir pour la reconnaissance en MP d'un cancer professionnel

- Localisation de la tumeur concordante
- Période de latence respectée
- Exposition professionnelle à une substance ou une activité comportant un risque accru de développer un cancer
- Une relation dose-effet connue (évaluation doublement du risque)
- Dose cumulée de l'exposition appropriée (relation dose-effet)
- L'ensemble des agents cancérigènes pris en compte
- Tenir compte des faits particuliers relatifs au cas concerné (facteurs environnementaux ou personnels)

Cas: Disease Classification / Localisation



Cas: Exposure or professional classification (job-exposure-matrix)



Quel intérêt à déclarer une MP ?

- **Prévention**
- **Indemnisation du patient / sa famille**
- **Prestations en nature :**
 - Gratuité des soins
 - Tiers payant
- **Prestations en espèces**
 - Indemnités journalières
 - Rente d'invalidité
 - Indemnité pour atteinte à l'intégrité
- **Rente de survivant**
- **Si déclaration d'inaptitude :**
 - indemnité de transition
 - indemnité pour changement d'occupation

Déclaration de MP à la LAA: Modalités

- Quand : **le plus tôt possible**
- Par qui :
 - Si **patient salarié**, s'adresser à son employeur et remplir la déclaration de MP (idem AT)
 - Si **patient retraité** ou conflit avec employeur, par le médecin en accord avec son patient via courrier à l'agence Suva du canton

Pour le canton de Vaud : Agence Suva, avenue de la Gare 19, Case postale 287 –
1001 Lausanne

Comment faire le lien entre cancer et le poste de travail ?

- Y penser face à un patient ayant l'un de ces cancers yc les **retraités** : quel(s) métier(s) ?
 - Formation initiale - Déroulement de la carrière, postes occupés - Faire préciser les tâches effectuées - Demander quels étaient les produits manipulés
 - Contact médecin du travail de l'entreprise ou en son absence
 - Adresser en consultations au Département santé, travail et environnement d'Unisanté

→ **Consultation consilium en médecine du travail «Travail et cancers»**

Tél : 021 314 74 33 dste.secrmed@unisante.ch

Comment savoir si
mon patient a été
exposé à des subst.
cancérogènes
professionnelles ?
Et vite ?

unisanté

Centre universitaire
de médecine générale
et santé publique - Lausanne



**Expertise de médecine du travail
Oncologie professionnelle**

Environ 2 000 nouveaux cas de cancers professionnels par an
en Suisse pourraient être reconnus par l'assurance-accidents
versus la centaine de cas actuels

Pourquoi et quand orienter vers l'expertise de médecine du travail en oncologie professionnelle ?

- Orientation des patients vers le médecin du travail via des auto-questionnaires de repérage ;
- Analyse des expo. à des cancérigènes prof. ;
- Indirectement promouvoir la prévention primaire
- En cas de reconnaissance en MP, réparation
- Suspicion de maladie professionnelle
- Avis d'aptitude au poste de travail (retour au travail)
- Le plus **précocement** possible

Apports d'une collaboration avec un médecin du travail

- Anamnèse prof. détaillée de l'ensemble de la carrière prof. ;
- Détection des activités exposant à des cancérogènes prof.,
- Synthèse biblio. de la littérature afin d'étayer la demande MP LAA
- Evaluation du poste de travail (objective) si poss.
- Contact et échanges avec les
 - **répondants de l'entreprise** : employeur, RH, chargés de sécurité et autres spécialistes de la sécurité au travail...
 - **Assureurs** : AI, APG, LAMal, LAA, méd. conseil, case manager...
- Conseils de prise en charge légale et asséculoologique
- Orientation en réseau
- Prévention individuelle et collective
 - **Améliorer les conditions de travail du patient travailleur et des autres collaborateurs, favoriser son retour et/ou maintien en emploi**

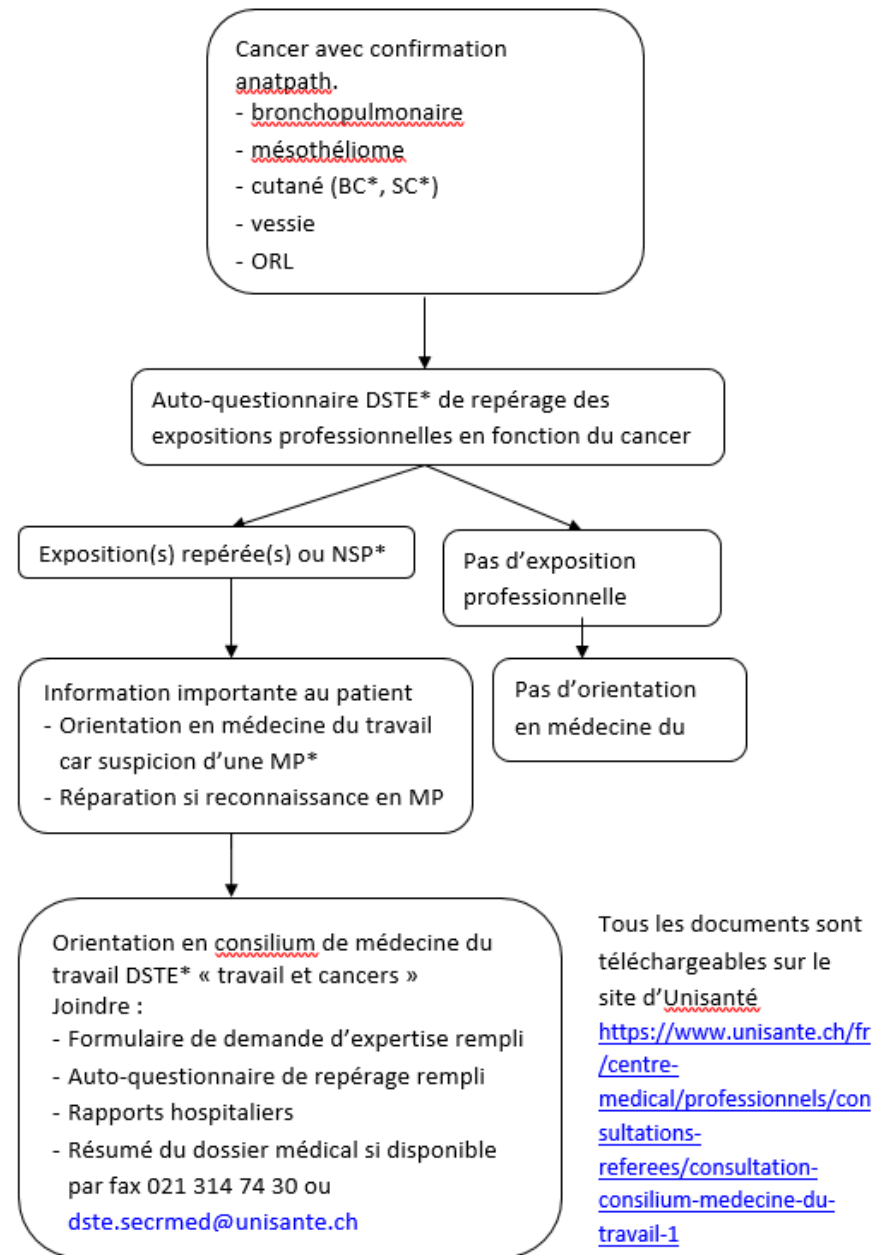
A mon cabinet,

- Sur le site [d'Unisanté](#)

Centre médical → professionnels de santé → référer un patient →
consultation consilium en médecine du travail « travail et cancers »

- Télécharger les auto-questionnaires de repérage des expositions professionnelles du DSTE

Conduite à tenir pour déterminer la suspicion d'un cancer professionnel



*BC : basocellulaire, SC : spinocellulaire, DSTE : Département santé, travail et environnement d'Unisanté, NSP : ne sais pas, MP : maladie professionnelle

Au cours de votre **vie professionnelle en Suisse ou à l'étranger**, avez-vous effectué les travaux ou travaillé dans les domaines suivants :

Nous vous remercions de **souligner au stylo** les termes qui qualifient le mieux le travail effectué, afin d'être le plus précis.

	OUI	Durée totale (en années)	NON	Ne sais pas
Manipulé de la silice cristalline (quartz) ?				
Travaillé dans des mines et des carrières : forage, abattage, extraction et transport ?				
Travaillé dans l'industrie de la pierre ?				
Travaillé en fonderie : ébarbage, dessablage ?				
Travaillé dans l'industrie de la poterie et de la céramique : carrelage, sanitaire ?				
Travaillé dans l'industrie du verre ?				
Fabriqué des matériaux réfractaires ?				
Fabriqué des prothèses dentaires ?				
Fabriqué des abrasifs ?				
Réalisé dans le bâtiment : taille, polissage, ponçage, meulage, décapage et sciage à sec (maçon, carreleur, tunnelier, maçon-fumiste, sableur, tailleur de pierres) ?				
Travaillé dans une usine de production de gaz ?				
Fabriqué de l'aluminium (par électrolyse, procédé de <u>Söderberg</u>) ?				
Travaillé en fonderie de fonte, de fer ou d'acier ?				
Travaillé en sidérurgie ?				
Travaillé en cokerie : entretien des fours ?				
Utilisé des goudrons, huiles ou brais de houilles : construction de routes, étanchéité, etc. ?				
Travaillé dans le raffinage et la métallurgie de métaux non ferreux contenant de l'arsenic comme impureté (cuivre, plomb, zinc, cobalt, or) ?				
Travaillé dans l'extraction, broyage ou concassage de minerais contenant de l'or ?				
Fabriqué ou utilisé des pesticides à base d'arsenic ?				
Exercé dans la fabrication de résines échangeuses d'ions ?				
Manipulé du béryllium : son extraction, sa production, usiné et soudé des alliages cuivre/aluminium-béryllium, fonderie d'alliage cuivre-béryllium, bijoux, prothèse dentaire, industrie de l'aluminium, horlogerie ?				
Travaillé à la production de pigments à base de chromates et de bichromates : métallurgie, industrie des colorants, fabrication du chromate de zinc, chromage électrolytique ?				
Réalisé du nickelage, travaillé à l'extraction ou la transformation du nickel ?				
Travaillé dans des mines souterraines d'uranium, de fer, de niobium, de pyrite et de phosphate ?				
Utilisé des acides forts pour décaper les surfaces ?				

FAX DE DEMANDE DE CONSILIIUM EN MÉDECINE DU TRAVAIL « TRAVAIL ET CANCERS »

Coordonnées du médecin (tampon) :	Unisanté – Département santé, travail et environnement (DSTE) Unité consilium en médecine du travail Route de la Corniche 2 1066 Epalinges Tél. 021 314 74 33 Fax 021 314 74 30 Courriel : dste.secrmed@unisante.ch
E-mail :	
Coordonnées patient.e (étiquette) :	

Tél fixe et tél. portable :

Nom et n° assurance LAMAL :

(en cas de demande de consilium approfondi)

Cher (e) Collègue,

Je vous prie de recevoir le/la patient.e susnommé.e pour une consultation avec un médecin du travail.

Motif de la consultation	<input type="checkbox"/> Suspicion de maladie professionnelle <input type="checkbox"/> (à joindre impérativement à la demande l'auto questionnaire de repérage renseigné par le patient selon la localisation de son cancer) <input type="checkbox"/> Conseil pour aptitude au poste de travail (uniquement si absence de médecin du travail au sein de l'entreprise du patient)		
Diagnostic oncologique (localisation, anatopath.)			
Etiologies suspectées	<input type="checkbox"/> Non tumeur <input type="checkbox"/> Fumeur / UPA <input type="checkbox"/> Ex-fumeur / UPA <input type="checkbox"/> Alcool <input type="checkbox"/> Autre :		
<input type="checkbox"/> Résumé du dossier médical <input type="checkbox"/> Rapports d'hospitalisations ou des spécialistes déjà consultés à faxer +33 021 314 74 30 Y compris examens complémentaires			
Traitement oncologique en cours : <input type="checkbox"/> Non / <input type="checkbox"/> Oui : <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} ligne <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} ligne <input type="checkbox"/> Palliatif			
Profession(s) exercée(s) au moment où le patient a répondu « oui » au questionnaire :			
Statut au moment où le patient a répondu « oui » au questionnaire : <input type="checkbox"/> salarié <input type="checkbox"/> indépendant			
Patient retraité <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (Si non, merci de compléter ci-dessous)			
Métier(s) exercé(s) actuellement :		% habituel :	Arrêt de travail : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, à %
Plaintes au travail			
Statut	<input type="checkbox"/> Employé(e) : Nom de l'entreprise : <input type="checkbox"/> Indépendant <input type="checkbox"/> Chômeur <input type="checkbox"/> Autre :		

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Cher (e) Collègue, mes meilleures salutations.

Date :
 Merci de nous communiquer votre adresse e-mail

Médecin :

Ce qu'il faut retenir des cancers professionnels

- Sous-estimation des cas : **pb de santé publique majeur**
Aspects multifactoriels – nombreux produits en cause – latence longue
- Prise en charge multidisciplinaire
- Toujours penser à l'origine professionnelle potentielle quand vous êtes face à un patient souffrant d'un cancer :
 - poumon - mésothéliome - cutané - vessie - leucémie - ORL
- Tabac n'est pas le seul facteur étiologique du cancer broncho-pulmonaire
- Importance de la déclaration de maladie professionnelle: indemnisation, prévention
- Importance de la prévention et du dépistage

Merci de votre attention!

- Si vous souhaitez :
 - adresser un de vos patients à notre consultation de médecine du travail, merci de prendre contact au secrétariat médical du DSTE d'Unisanté au 021 314 74 33 dste.secrmed@unisante.ch ou nous transmettre la demande renseigné en fonction du type de consultation, téléchargeable sur le site d'Unisanté :

<https://www.unisante.ch/fr/centre-medical/professionnels/consultations-referees/consultations-consilium-medecine-du-travail>